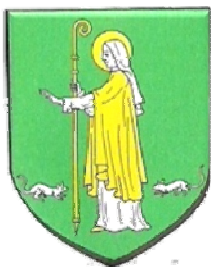


HOCHSTETT



Décembre 2010



BULLETIN COMMUNAL

SOMMAIRE

- 2 Sommaire et mot du maire
- 3 Le mot du maire
- 4 Travaux réalisés en 2010
- 5 Travaux réalisés en 2010
- 6 Le Conseil Municipal
- 7 Budget et compte administratif
- 8 Bilan chiffré
- 9 Bilan chiffré
- 10 Civisme et tri des déchets, règlement service assainissement
- 11 Recensement population et carte communale
- 12 Fête des Aînés et de la Chapelle
- 13 Cérémonie du 11 Novembre
- 14 Accueil de Jour et le Conseil Général au service des seniors
- 15 Etat Civil
- 16 Etat Civil



Le Maire, l'Adjoint, les conseillers municipaux, le personnel communal
Vous souhaitez de passer d'agréables Fêtes de fin d'Année et vous présentent leurs meilleurs Voeux pour l'année 2011

Directeur de publication : Clément JUNG
Comité de rédaction : Dany SCHAEFFER - Marie-Paule OSTER - Daniel REISS - Simone SPITZER
Photos : Mairie - Association
Impression : Action Repro HAGUENAU

Pour préserver l'environnement le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.

Le MOT du MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Concitoyens,

Depuis 1995, le bulletin municipal vous parvient tous les ans quelques jours avant Noël ; il permet de faire le bilan de l'année qui s'achève et de tracer, dans ses grandes lignes, les orientations de l'année à venir, voire même d'évoquer des projets à moyen terme.

Celui de décembre 2010 ne déroge pas à cette tradition afin de permettre à chacune et à chacun d'entre vous de mesurer pleinement ce qui a été réalisé au cours de l'année.

Dans sa forme, la seizième édition se présente comme la précédente, dont la découverte et la lecture, selon quelques échos qui nous sont parvenus, ont été facilitées grâce à une présentation plus aérée et davantage de couleurs par la publication de quelques photos marquantes.

Le comité de rédaction, que je remercie pour son aide précieuse, et moi-même vous en souhaitons une bonne et agréable lecture. Nous vous invitons également à nous faire part de vos remarques et suggestions, ceci dans un but constructif et le souci d'une continuelle amélioration.

Je ne m'attarderai pas sur les grands sujets nationaux ou internationaux. Depuis le 14 novembre, la France a un nouveau gouvernement. Il serait souhaitable que celui-ci profite de 2011, année sans élections, pour travailler sereinement au redressement de notre pays. Dans le bulletin de décembre 2009, j'évoquai la future réforme territoriale des Communes, des Départements et des Régions ; elle concernera notre Commune, par le biais de notre Communauté des Communes, au plus tard en 2013.

En effet, la loi du 28 septembre 2010, stipule que toute Communauté de Communes, dont la population globale n'excède pas 5.000 habitants, disparaîtra sous sa forme actuelle et devra fusionner avec une Communauté de Communes limitrophe. Ainsi, il s'offre trois possibilités d'adhésion à la Communauté des Communes Au Carrefour des Trois Croix : celle de Haguenau, celle de Brumath ou celle de Hochfelden. Le choix n'est pas simple, car au-delà de la situation administrative qui désignerait logiquement la Communauté des Communes de Haguenau, il existe le problème des compétences, notamment celle de l'école, que la Communauté des Communes de Haguenau ne possède pas à ce jour....affaire à suivre.

Mais que s'est-t-il passé en 2010 dans notre Commune ?

L'ensemble des travaux réalisés est détaillé dans le présent bulletin. Les travaux les plus importants concernent la rénovation des locaux de la mairie et la dotation des bâtiments communaux d'une entrée facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour les personnes désireuses de voir ce qui a été réalisé, je leur propose de se rendre sur place lors d'une journée « portes ouvertes » ; celle-ci est fixée au **samedi 15 janvier 2011 de 14 heures à 17 heures**.

Outre les travaux décrits dans le bulletin, nous avons opéré bon nombre de régularisations foncières par acte notarié. Il s'agit de transcriptions de petites parcelles de plusieurs propriétaires vers la Commune à l'€ symbolique ; ces régularisations concernent le lotissement du hameau et la rue des prés qui a connu un plan d'alignement dans les années soixante.

Après la réhabilitation de l'ancien lavoir en 2009 et la réfection en 2010 du chemin qui y mène, il resterait à éclaircir la parcelle de forêt adjacente au lavoir. Le nettoyage consisterait à couper les arbustes et autres plantes indésirables, ce qui permettrait une meilleure croissance des arbres restants. La ou les personnes intéressées par cette proposition sont priées de se manifester en mairie pour en discuter.

En 2011, nos efforts se concentreront sur le secteur « Streng » où suite à l'adoption de la carte communale, une voirie nouvelle sera créée ; le début des travaux est prévu vers la mi-mars, si les conditions météorologiques le permettent.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, le temps de l'Avent est déjà bien entamé. Aussi permettez-moi, en cette veille de Noël, de vous souhaiter d'agréables Fêtes de fin d'Année et de présenter à toutes et à tous, sans oublier nos malades, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'Année nouvelle.

Que 2011 vous apporte la Réussite, la Joie et le Bonheur, mais qu'elle vous garde en bonne Santé, c'est bien là l'essentiel.

JOYEUX NOEL 2010
BONNE et HEUREUSE ANNEE 2011
Alles Gute zum Neje Jahr
Votre Maire



LES TRAVAUX REALISES en 2010

Alors qu'en 2009, nos investissements s'étaient limités à la réfection du lavoir et l'achat de divers matériels, ceux de 2010 sont nettement plus importants et diversifiés. Les principales réalisations sont relatées ci-après par ordre d'importance croissante selon un critère financier :

Travaux et acquisition pour l'église



L'église a été dotée d'une sonorisation qui facilite la tâche du célébrant et des lecteurs et permet à l'assemblée des fidèles d'être mieux à l'écoute de la bonne parole. Suite aux gros travaux de rénovation de 2002, le revêtement de sol de la tribune n'était toujours pas achevé, c'est désormais chose faite. Enfin nous avons profité de la présence d'une entreprise de menuiserie dans nos murs, pour réaliser quelques travaux à la tribune : l'habillage du soufflet d'orgue, la pose de mains courantes et la mise en place d'une rampe d'escalier.

Le coût total de ces interventions se chiffre à 5.510€ TTC, somme reversée partiellement à la Commune par le Conseil de Fabrique.

RD 419 : investissements pour améliorer la sécurité des riverains

Toutes les mesures évoquées dans le bulletin municipal de décembre 2009 ont été réalisées.

Les deux panneaux de signalisation implantés de part et d'autre des entrées d'agglomération ont été accompagnés par un marquage au sol de bandes visuelles jaunes.

Treize barrières de protection ont été fixées par nos propres soins et dotées chacune d'une jardinière florale pour joindre l'utile à l'agréable.

Les deux cinémomètres indiquant la vitesse autorisée à l'intérieur de l'agglomération doivent avant tout jouer un rôle dissuasif. A ce jour, leur fonctionnement ne donne pas satisfaction ; le fournisseur s'est engagé à remplacer les pièces défectueuses afin qu'ils soient opérationnels été comme hiver, de jour comme de nuit.



Le chemin du lavoir

Le prolongement de la rue des prés, dit chemin du lavoir, a fait l'objet de travaux décidés en novembre 2009.

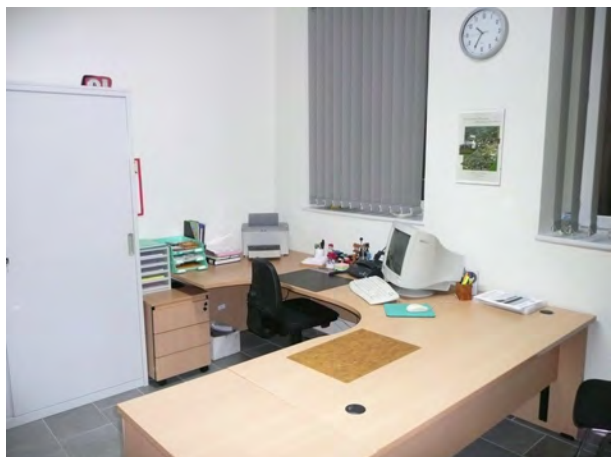


Outre la pose des enrobés, un drainage a été posé dans le fossé longeant cette voirie désormais communale.



Le coût de l'opération s'élève à 14.209€ HT, subventionné par le Département à hauteur de 4.831€.

Les travaux de la mairie



Les travaux réalisés à l'extérieur et au rez-de-chaussée (salle de réunion et bureau) de notre bâtiment communal se sont étalés sur trois mois, soit du 6 juillet au 8 octobre. Cinq entreprises régionales sont intervenues tour à tour sur le chantier :

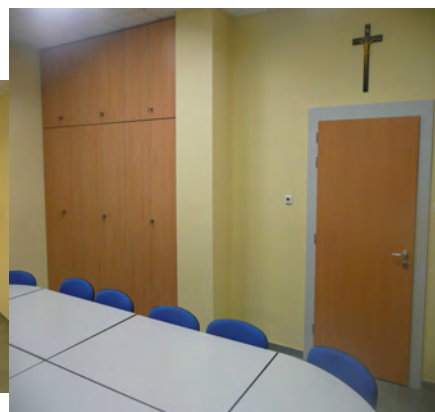
L'entreprise TP SIMON de Niederaltdorf : dépose des anciens revêtements et mise en place des nouvelles structures nécessaires à la pose du chauffage au sol et du carrelage.

Electricité LEBEAU Yves de Hochstett : pose du chauffage au sol, mise aux normes des circuits de distribution et remplacement des luminaires.

Entreprise GASPARATO de Brumath : exécution des chapes et pose du carrelage.

Menuiserie SCHALCK de Niedermodern : remplacement des différentes portes et installation d'une armoire murale permettant d'augmenter les possibilités de rangement.

Entreprise BRONNER de Hochfelden : isolation des murs donnant sur l'extérieur, travaux de tapisserie et de peinture.



L'entreprise TP SIMON de Niederaltdorf : aménagement d'une nouvelle entrée facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite ; ces travaux auraient été obligatoires d'ici la fin de l'année 2015.

Le coût total de l'opération s'élève à 39.210€ HT, l'Etat nous ayant alloué une subvention de 10.300€.





LE CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de l'année 2010, le Conseil Municipal s'est réuni cinq fois.
Voici les principales décisions qui ont été prises :

22 janvier

- Réaménagement de l'entrée et des locaux de la mairie ; les travaux estimés à 34.366€ HT sont confiés aux entreprises SIMON de Niederaltdorf, GASPARATO de Brumath, LEBEAU de Hochstett, SCHALCK de Niedermodern et BRONNER de Hochfelden.
- Le contrôle des bornes d'incendie a été confié au SDEA pour un coût estimatif de 400€ HT l'an.
- Approbation de la carte de « zonage assainissement ».

31 mars

- Approbation des comptes administratifs pour le Compte Principal et le Compte Assainissement.
- Vote des budgets primitifs pour le Compte Principal et le Compte Assainissement.
- Taxe d'assainissement : le forfait repasse de 85€ à 75€, le prix du m3 passe de 0,85€ à 0,95€.
- Fixation des 4 taxes communales : les taux de 2009 ont été reconduits.
- Ordures Ménagères : les redevances fixées en 2009 sont reconduites, à savoir 172€ pour une poubelle de 120 litres et 240€ pour une poubelle de 240 litres.
- Modification des statuts du SICTEU : la gestion des abonnés et le contrôle des services assainissement non collectifs lui ont été confiés.
- Acquisition de deux radars affichant la vitesse autorisée en agglomération et de treize barrières de sécurité agrémentées de jardinières.
- Accord pour la dématérialisation des actes et la télétransmission des procès-verbaux soumis au contrôle de légalité.

22 juin

- Secteur STRENG : mise en place d'une PVR (Participation Voies et Réseaux).
- Secteur STRENG : cession de terrains de la part de 5 propriétaires pour élargir le chemin d'exploitation existant pour une surface totale de 3,17 ares au prix de 200€ l'are.
- Secteur STRENG : cession gratuite de l'Association Foncière à la Commune de la parcelle n° 211, section 11 d'une superficie de 4,78 ares, à l'euro symbolique.
- Secteur STRENG : achat d'un terrain de 5,30 ares (partie de la parcelle n° 91, section 11) au prix de 3.000€ l'are.
- Accord pour travaux dans l'église : sonorisation pour 2.468€ HT, revêtement du sol à la tribune pour 649€ HT et divers travaux de menuiserie à la tribune pour 1.609€ HT.
- Communication du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable.

15 octobre

- Secteur STRENG : attribution des marchés.
- Acceptation gratuite d'une cession de terrain dans la rue des prés.
- Budget : décision modificative concernant un transfert de crédit de 3.600€.
- Recensement : création d'un poste d'agent recenseur.
- Mise à jour de l'actif.



03 décembre

- Secteur STRENG : acceptation des travaux pour l'adduction d'eau potable et le réseau électrique.
- Secteur STRENG : détermination du prix du m2 dans le cadre de la PVR.
- Rues des prés et des vergers : refus de mise en sous terrain du réseau France télécom.
- Rue des prés : acceptation d'une cession gratuite de trois parcelles de terrains.
- GROUPAMA : renouvellement du contrat « Villasur 2 ».
- Acceptation des participations aux travaux de la chapelle et de l'église.
- Acquisition d'un ordinateur et d'un copieur multifonction.
- Vote d'un crédit de 75€ pour reconnaissance de service.
- Communication du rapport annuel 2009 du service public de l'assainissement.

BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF

Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, de faire le point de la situation financière de notre Commune pour l'année 2010 :



- sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2010 ainsi que les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice.
- sur le tableau ci-après, l'évolution depuis 2005, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année.

Année	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10
Emprunts	54.507	37.273	0	0	0	0
Avoirs	118.893	181.370	211 734	251 018	336 936	371 038

Points budgétaires à préciser :

Les taxes communales

Les taux des quatre taxes communales sont restés inchangés en 2010 et ce pour la septième année consécutive. L'augmentation constatée au niveau de la taxe foncière, tant pour les propriétés bâties que pour les propriétés non bâties, est due à la réévaluation automatique des bases d'imposition, domaine dans lequel les communes n'interviennent pas et de l'augmentation des taux pour le Département et la Région.

L'augmentation de la taxe d'habitation (TH) est conséquente et consécutive à la politique du Conseil Général qui a décidé de supprimer l'abattement à la base ; celui-ci était jusqu'à présent le même que celui de certaines communes du Bas-Rhin qui l'avaient mis en place à un moment donné. Pour la commune de Hochstett, cet abattement représente 15% de la valeur locative de l'immeuble. L'augmentation globale de cette taxe (TH) se retrouve donc principalement dans la colonne « Département ».

Redevance Assainissement

Notre contribution au SICTEU a encore sensiblement progressé pour passer de 21.519,89€ en 2009 à 23.602,46 € en 2010, soit une augmentation de près de 10%.

La redevance par habitant a donc passé de 62€ HT en 2009 à 68€ HT en 2010.

L'explication est en quelque sorte identique à celle de l'année précédente : les charges sont maîtrisées, mais certaines recettes, notamment les subventions promises par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre du bon fonctionnement de la station d'épuration, n'ont pas été intégralement versées.



Pour faire face à la forte augmentation de la redevance demandée aux communes membres en 2009, (+56% pour Hochstett), notre commune avait alors augmenté ses propres redevances de 13% en 2009.

En 2010, ces dernières sont globalement restées inchangées. Toutefois l'application d'une nouvelle réglementation nous a obligés de faire un arbitrage entre la taxation forfaitaire et la taxation de la quantité d'eau consommée. Le forfait ne pouvant pas dépasser, pour la moyenne des ménages, 40% de la taxe totale, nous avons fixé nos taux de prélèvement pour 2010 comme suit :

- le forfait repasse de 85€ à 75€
- la taxe au m³ d'eau consommée passe de 0,85€ à 0,95€.

Redevances Ordures Ménagères

Cette redevance, augmentée d'un peu plus de 10% en 2009, est restée inchangée en 2010 : les tarifs sont de 172€ pour une poubelle de 120 litres et de 240€ pour une poubelle de 240 litres.



BILAN CHIFFRE DE 2010



SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES en euros

	Budget	Réalisé
Acquisition terrain	120 500	0,00
Travaux de voirie	228 300	31 964,62
Travaux mairie	56 500	46 895,48
Travaux église	5 700	5 509,62
Achat matériel	12 000	785,97
Remboursement caution	350	328,74
Remboursement Agence de l'Eau	3 600	3 579,51
Amortissement subvention	3 950	3 933,19
Dépenses imprévues	4 742	0,00
TOTAL	435 642	92 997,13

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES en euros

	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	46 850	23 186,89
Salaires et Indemnités	29 700	23 063,16
Ordures ménagères et déchetterie	22 000	19 912,90
Contribution versée au SICTEU	23 700	23 602,46
Dépenses imprévues et titres annulés	2 315	0,00
Autres amortissements	9 100	9 078,25
Virement à section "Investissement"	356 962	0,00
TOTAL	490 627	98 843,66



Excédent de fonctionnement 2010	435 855,21
Excédent global 2010	371 038,45



RECETTES en euros

	Budget	Réalisé
Remboursement TVA 2008	6 560	6 561,45
Encaissement TLE	1 300	2 239,00
Emprunt et encaissement caution	45 350	342,43
Subvention Département : chemin du lavoir	4 830	4 831,40
Subvention Région : plaques de rues	1 540	1 548,33
Subvention Etat : travaux mairie	10 000	0,00
Subvention Agence de l'Eau : assainissement	0	3 579,51
Autres amortissements	9 100	9 078,25
Virement de la section "Fonctionnement"	356 962	0,00
TOTAL	435 642	28 180,37

Déficit d'investissement 2010

-64 816,76

RECETTES en euros

	Budget	Réalisé
Chasse, fermage et autres concessions	2 400	2 587,89
Location appartement	4 400	3 625,50
Redevances ordures ménagères	21 000	21 152,06
Redevances assainissement	26 511	17 300,75
Impôts Locaux	22 709	22 709,00
Pylônes et taxe sur l'électricité	16 500	17 001,37
Dotations de l'Etat	51 952	94 994,38
Refacturation eau et poubelles	500	597,87
Participation et produits exceptionnels	3 770	13 860,44
Amortissement subvention	3 950	3 933,19
Excédent 2009	336 935	336 936,42
TOTAL	490 627	534 698,87

Réalisé : dépenses et recettes engagées au 17 décembre 2010

CIVISME ET TRI DES DECHETS



Dans notre bulletin communal de décembre 2009, nous évoquions page 14, la possibilité d'adhérer au tri sélectif tel qu'il est pratiqué à la Communauté des Communes de Brumath, à savoir à domicile par un système de cagettes. Trois mois plus tard les dirigeants de cette Com/Com ont remis en cause cette méthode de collecte et ont lancé une étude dans le cadre du « Grenelle de l'environnement » pour trouver de nouvelles solutions. Comme eux, nous sommes donc dans l'attente des résultats de cette étude et n'avons pour l'instant pas d'autre choix que de poursuivre notre tri sélectif en déposant verre, papier et matières plastifiées dans les containers, rue des vergers.

Nous rappelons toutefois que vous disposez de deux déchetteries, celle de Brumath, rue du stade et celle de Mommenheim, RD144, route de Haguenau, dont les heures d'ouverture sont parfaitement adaptées et devraient permettre à chacun d'entre nous d'y accéder facilement à un moment ou à un autre de la semaine afin d'y déposer des déchets qui n'ont rien à voir au pied de nos containers, rue des vergers.

En effet, il n'est pas rare que des personnes de notre village, voire d'ailleurs, déposent des objets encombrants à côté des containers, conscientes que d'autres (élus ou personnel communal) évacueront à leur place ces déchets qui dans certains cas sont de véritables immondices.

Ces pratiques sont intolérables et indignes de citoyens responsables.

Notons par ailleurs qu'il convient de respecter les riverains de la rue des vergers et ne pas les déranger à n'importe quel moment de la journée voire même de la nuit. Comme cela a déjà été préconisé par un arrêté municipal, les dépôts doivent se faire entre 8h et 20h et pas du tout les dimanches et jours fériés.



Le samedi 30 octobre, veille pensaient inscrite au passé ou quelques jeunes, apparemment en nouvellement plantées quelques arrachées de leur bac et jetées à face.



de « Halloween », journée que d'aucuns presque, fut fêtée à Hochstett par manque d'imagination. Ainsi des pensées jours auparavant furent sauvagement quelques mètres contre un mur situé en

Il existe mille et une façons de s'amuser, nous avons toutes et tous été jeunes un jour ; aussi nous invitons les auteurs de ces méfaits à s'interroger sur la portée de tels actes. Planter des fleurs pour le bonheur de tous est synonyme d'un mot qui s'appelle TRAVAIL et dont ils ne connaissent sans doute pas encore le sens exact.

REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le nouveau Règlement du service Assainissement a été adopté par le Conseil Municipal en date du 5 décembre 2008 et par le SICTEU de Mommenheim et environs en date du 15 décembre 2008. Au chapitre IV, l'article 31 fait état des prescriptions particulières pour les eaux pluviales et plus spécialement des eaux issues des toitures à l'alinéa 31.3.

Le rejet de ces eaux peut être dirigé vers le réseau public d'assainissement, à condition que leur écoulement soit maîtrisé. Le débit instantané maximal admissible autorisé au réseau est fixé à 5 litres par seconde et par hectare, sauf prescription particulière de la collectivité. Le demandeur met alors en place un dispositif de prétraitement adapté et tient à la disposition de la collectivité les pièces et le dimensionnement y afférents.



Toutes les nouvelles constructions sont soumises à cette réglementation depuis le 1^{er} janvier 2009.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Depuis janvier 2004 et ce de façon générale, s'applique le nouveau type de recensement où le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans a été remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Toutefois les communes de moins de 10.000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Ces communes réparties en cinq groupes sont recensées à tour de rôle tous les ans.

Le groupe de communes dont fait partie Hochstett a été ainsi recensée en janvier 2006 et le sera donc à nouveau en janvier 2011.

Durant la période du **20 janvier au 19 février 2011**, vous recevrez la visite de notre agent recenseur en la personne de **Madame Nathalie SEGARD** ; elle se présentera à vous avec sa carte officielle tricolore sur laquelle figureront sa photo ainsi que la signature du maire.

Comme pour tout recensement, votre réponse est importante. Afin que le résultat soit fiable et de qualité, il importe que chacun et chacune d'entre vous remplisse les documents qui lui seront remis par l'agent recenseur avec exactitude. Participer au recensement est un acte civique et obligatoire aux termes de la loi du 7 juin 1951.

Nous vous remercions d'avance pour le bon accueil que vous réserverez à notre agent qui a bien voulu accepter ce travail et endosser cette responsabilité.

LA CARTE COMMUNALE

L'élaboration de notre Carte Communale, qui a démarré en 2002, a duré beaucoup plus longtemps que prévu initialement. Elle est achevée depuis le mois de juin dernier. Le document a été approuvé par le préfet le 3 juin 2010. La parution officielle dans la rubrique des annonces légales des DNA date du 8 juin 2010.

La fixation du périmètre de cette Carte a été longuement discutée, en interne d'abord, ensuite en la présence des différents services de l'Etat comme la Chambre d'Agriculture, la Direction Départementale de l'Équipement, le Conseil Général. L'approbation définitive a été faite par le conseil communautaire de la Communauté des Communes Au Carrefour des Trois Croix, sur proposition de la commission d'urbanisme de Hochstett, qui en dernier ressort a suivi les recommandations du Commissaire Enquêteur.

Pour l'importance d'une commune comme Hochstett, les surfaces nouvelles pouvant être intégrées dans le périmètre d'un document d'urbanisme (Carte Communale ou PLU) sont très limitées, ce tant pour des raisons d'aménagement de ces dernières (la viabilité d'un terrain a un coût très élevé) que pour des raisons d'économie du foncier non bâti préconisées fortement par le Grenelle de l'environnement et les politiques récentes en matière d'urbanisme.

En dehors de la fixation d'un périmètre de constructibilité, ce document d'urbanisme, qui est le premier document du genre pour notre commune, ne permet en aucun cas de déterminer les règles d'urbanisme telles, par exemple, la division du territoire en différentes zones : zone urbanisée, zone à urbaniser, zone agricole, zone naturelle ou forestière.

Aussi le Conseil Communautaire de notre Communauté des Communes, a-t-il décidé dans la séance du 19 novembre dernier, d'aller de l'avant en matière d'urbanisme et d'envisager la création d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) permettant une gestion plus rigoureuse de nos futures extensions et l'application de règles d'urbanisme appropriées.

A noter cependant que la loi d'engagement national pour l'environnement ou «Grenelle II » du 12 juillet 2010, applicable à partir du 13 janvier 2011, prévoit entre autres, de faire un PLU unique lorsque l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) détient cette compétence. C'est le cas de notre Communauté des Communes ; ainsi, si ce PLU est lancé, son périmètre concernera celui de l'intégralité des quatre communes de notre EPCI.

LA FETE DES AINES

Pour marquer l'entrée dans la nouvelle décennie, Monsieur le Maire Clément JUNG a réservé une surprise aux aînés pour leur traditionnelle rencontre annuelle. Il les a conviés le 16 Janvier au restaurant "A l'étoile d'or" à BATZENDORF où un excellent repas leur a été servi dans un cadre festif. La fête a été rehaussée par la présence de Monsieur Jean-Paul WIRTH, accompagné de son épouse, ainsi que de Monsieur le curé Pierre ALIMASI.



Monsieur le Maire a accueilli l'assemblée en relatant les principaux évènements et réalisations de l'année écoulée avant de céder la parole aux invités. L'ambiance fut chaleureuse et détendue, et les participants heureux de se retrouver pour échanger un temps convivial. Au moment de se séparer, promesse fut faite de se revoir tous ensemble, en bonne santé, l'année prochaine.

La date du dimanche **9 Janvier a été retenue pour 2011**. La fête sera à nouveau organisée à la salle socioculturelle de Berstheim.

LA FETE DE LA CHAPELLE



Le 27 juin, l'Association des Amis de la Chapelle a organisé sa fête annuelle. Une occasion pour les habitants de HOCHSTETT et des villages environnants de se retrouver dans un cadre champêtre. Le beau temps fut de la partie. La journée a débuté par une messe, célébrée à 10 heures par notre curé Pierre ALIMASI. A son issue, Joseph HAAG, président de l'association a souhaité la bienvenue à l'assemblée et l'a remerciée pour sa participation. Après l'apéritif, celles et ceux qui avaient réservé leur repas

ont pu s'installer sous un magnifique chapiteau pour déguster le menu du jour composé comme suit : jambon au riesling accompagné d'une salade de pommes de terre, tulipe de fraises chantilly et café pour le prix de 10€.



Un déjeuner fort apprécié, dû à la bonne organisation de notre cuisinier Raymond KUHN et de toute son équipe. Tout au long de la journée, une animation musicale a été assurée par Carole et Catherine. Au cours de l'après-midi une petite restauration a été proposée.

Une fête réussie, qui incite les organisateurs à la reconduire l'année prochaine.

Aussi pouvez-vous dès à présent réserver la date du **26 Juin 2011**, les modalités pratiques restant à définir.

Le bilan financier de cette journée fut en légère hausse par rapport à l'année précédente ; le résultat net se chiffre à 1.761,14€. Grâce à l'organisation de quatre fêtes successives et aux divers dons de généreux donateurs, la commune peut désormais être définitivement dédommagée des frais engagés en 2005/2006 pour la rénovation de la chapelle, de sorte qu'elle n'aura eu à supporter aucune dépense pour cette réalisation.

Lors de sa réunion du 18 novembre dernier, le comité a fixé la date de la prochaine Assemblée Générale ; celle-ci se tiendra le vendredi 15 avril 2011 à 20h à l'ancienne laiterie.



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Deux ans après l'inauguration de notre Monument Aux Morts, nous avons voulu faire de ce 92^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, un temps fort dans notre vie quotidienne en nous recueillant devant nos concitoyens tombés sur les champs de bataille des deux guerres mondiales et en honorant l'ensemble des anciens combattants de notre commune.



Quand en 1922, le législateur instaura, le 11 novembre comme jour férié dédié à la commémoration de la victoire, il était sans doute loin d'imaginer qu'au siècle suivant, des foules se réuniraient encore dans la plupart des communes de France en souvenir de la Grande Guerre.

C'est précisément quand tous les témoins ont disparu qu'il faut prendre garde que l'Histoire n'anéantisse pas le souvenir, mais au contraire le vivifie et qu'une telle célébration trouve alors tout son sens.



Commémorer le 11 novembre 1918, c'est accomplir notre devoir de mémoire vis-à-vis de ceux qui nous ont légué les valeurs de courage pour la Défense de la Nation et de la démocratie mais aussi celles du pacifisme. C'est également espérer, à travers leur engagement, dans un avenir que l'on souhaite toujours meilleur et solidaire.

Il n'est donc pas vain d'associer à ce souvenir les batailles quotidiennes pour combattre, sans relâche, ce qui divise : l'indifférence, l'intolérance, la xénophobie et le racisme, l'individualisme et le repli sur soi.

Soyons digne des sacrifices consentis par nos combattants de la grande guerre de 1914-1918 et de leur dévouement sans faille. Rêvons ensemble du jour où le retour à la paix ne sera plus seulement, comme l'écrivait Jean Giraudoux, « l'intervalle entre deux guerres », mais plutôt comme l'avait voulu le philosophe Emmanuel Kant, « l'aube d'une paix perpétuelle ». Que le souvenir du sacrifice des combattants de la Grande Guerre renforce encore notre détermination à œuvrer pour la paix.

La cérémonie qui se voulut être sobre, débuta par le discours de circonstance prononcée par le Maire. Ce fut ensuite à Marie-Paule OSTER de lire le message du 11 novembre 2010, proposé par M. Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat Aux Anciens Combattants. Après le dépôt d'une gerbe au pied du Monument aux Morts et le respect d'une minute de silence en l'honneur des victimes des deux guerres mondiales, le Maire s'adressa aux anciens combattants présents à la cérémonie. D'abord à ceux qui ont participé à la guerre d'Algérie au cours de leur service militaire dont la durée avoisinait parfois 28 mois voire davantage.



Ensuite à ceux de la deuxième guerre mondiale, en l'occurrence à Messieurs Kurt WINTER et Joseph ADAM.

A ces derniers, Le Maire remet, au nom du Président de la République Française, un « Diplôme d'Honneur aux Anciens Combattants de l'Armée Française 1939/1945 ».

La remise de ce diplôme à l'ensemble des combattants de la deuxième guerre mondiale, y compris aux incorporés de force dans l'armée allemande, est à l'initiative du Président de la République à l'occasion du 70ème anniversaire de la bataille de mai/juin 1940, afin de faire de cette date une mobilisation nationale et territoriale autour de l'acte fondateur de la renaissance de notre pays qu'est l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940.

Après la cérémonie, les participants furent invités à partager le verre de l'amitié dans les locaux de la mairie.



L'ACCUEIL DE JOUR ET LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE UNE SOLUTION POUR TOUTES LES FAMILLES

NOUVEAU ! Depuis le 1^{er} septembre les **FOURMIS DE L'AJPA** vous soutiennent dans toutes les tâches de la vie quotidienne. Pour soutenir les personnes âgées, elles assurent l'aide au lever et au coucher, l'aide à la toilette et à l'habillage, l'aide à la préparation des repas.

LES FOURMIS font également le ménage et le linge pour toute la famille, elles font ou vous accompagnent pour les courses et d'autres déplacements. Elles proposent l'assistance informatique et l'initiation à Internet. (Paiement possible par CESU)

Le bureau des **FOURMIS de L'AJPA** est ouvert du Lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements sur les services ou le centre au 03 88 51 68 98.

Les FOURMIS de L'AJPA Aides et services à domicile
4a rue du Village 67170 HOCHSTETT www.ajpa.fr



Le Conseil Général du Bas-Rhin au service des seniors

Mis en place par le Conseil Général dans le cadre de son plan d'action en faveur des personnes âgées, l'ESPAS est une structure de proximité, un lieu d'information et de mise à disposition de ressources pour le public et pour les professionnels du domaine gérontologique.

L'ESpace d'Accueil Seniors de Haguenau a pour mission :

- D'offrir un accueil de proximité et de proposer une écoute à la personne âgée, à son entourage et aux professionnels qui l'accompagnent.
- D'informer et orienter sur les services et aides destinés aux seniors.
- De mobiliser et coordonner les acteurs locaux pour renforcer la prise en charge de la personne âgée.
- De collecter de l'information et de recueillir les besoins de la population sur le territoire par une approche globale de la problématique du vieillissement.

Le territoire de compétence de l'ESPAS couvre le canton de Brumath, Bischwiller, Haguenau et Niederbronn les Bains.

ESpace d'Accueil Seniors 3 Rue des Sœurs 67500 HAGUENAU
Permanence le Lundi de 14h00 à 17h00 Et sur rendez-vous

Mme MEYER, Responsable ESPAS rachel.meyer@cg67.fr

Mme REICHARDT, Secrétaire - Assistante christine.petrzoller@cg67.fr 03 68 33 83 79

Permanence le Jeudi matin de 9h00 à 12h00

A la Maison des Services 48, Rue Clémenceau à Bischwiller
et sur rendez vous

ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2010

Naissances :

- Ethan ARBOGAST, le 25 décembre 2009
- Jade CARPANEN, le 2 avril 2010
- Luis MOSTER, le 26 avril 2010
- Magda UNTERNAEHR, le 15 juillet 2010
- Manon BUHREL, le 6 octobre 2010



Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.



Décès

Nous déplorons le décès

- de Madeleine STIEDEL, survenu le 8 octobre 2010, à l'âge de 85 ans.
- de Encarnacion JIMENEZ, survenu le 15 novembre 2010, à l'âge de 89 ans.



Noces d'Or

Yvonne et Jean-Paul GUTH-OSTER le 13 février 2010.

Toutes nos sincères félicitations.



Mariages



Hubert DURRENBACH - Monique ADAM
Le 1^{er} mai 2010



Alexandre HAUSHALTER - Virginie
LAUGEL Le 3 juillet 2010



Pascal GENSHIK - Claudine CASTORRI
Le 28 Août 2010



Arnaud PETIT - Mélanie BIECHLIN
Le 25 septembre 2010

Nous adressons nos sincères félicitations aux jeunes mariés.

Grands Anniversaires

Au cours de l'année 2010 la municipalité a fêté 4 anniversaires :



Mme Madeleine LUTZ, 85 ans le 13 Janvier



Marguerite WEIBEL 85 ans le 30 octobre



SCHOTT Marie 80 ans le 26 novembre

Le 22 décembre, Madame Angèle LAUGEL a eu le grand privilège de fêter son 101^{ème} anniversaire. C'est avec une grande joie, que la municipalité, représentée par son maire et son adjoint, lui a adressé au nom de tous les habitants de Hochstett, ses plus chaleureuses félicitations.



Angèle LAUGEL 101 ans le 22 décembre



Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux heureux jubilaires et leur souhaitons de vivre encore beaucoup de grands moments comme ceux-là.

Mairie

Horaires d'ouvertures :

- ↻ **Lundi : 14 h – 18 h**
- ↻ **Jeudi : 8 h – 12 h**
- ↻ **Vendredi : 8 h – 12 h**

☎ **03 88 51 62 39**

E-Mail mairie.de.hochstett@orange.fr

Toutes vos démarches administratives sur le web : www.service-public.fr

